

Problématique de la connexion entre le Bié de Colombier-Fontaine et le canal navigable, à l'aval du village de Colombier-Fontaine

4 juin 2019 – 14h – Réunion en Mairie de Colombier-Fontaine et visite de terrain
Relevé de décisions

Liste des présents :

NOM Prénom	Structure et fonction
M. BARLOGIS	Commune de Colombier-Fontaine – Adjoint
M. DZIADKOWIAK	VNF – Adjoint au subdivisionnaire Vallée du Doubs
M. FIGUERO	VNF – Responsable du secteur de Montbéliard
M. TOCHOT	AAPPMA de Colombier-Fontaine – Président
M. POULETTE	AAPPMA de Colombier-Fontaine – Secrétaire
M. BEGUE	AAPPMA de Colombier-Fontaine – Commission Développement
M. GROUBATCH	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs – Chargé de mission
M. BORDY	Agence de l'eau RMC – Chargé d'interventions Doubs moyen
Mme CARONE	EPTB Saône & Doubs – Chargée de mission

Excusés :

NOM Prénom	Structure et fonction
Mme LEFEVRE	Commune de Colombier-Fontaine – Maire
M. EGLOFF	Pays de Montbéliard Agglomération - Chargé de mission

Objet de la réunion

L'objectif de la réunion est de définir, avec les acteurs concernés, une stratégie d'action pour supprimer l'impact écologique d'un apport d'eau du canal au ruisseau, situé sur la carte page suivante.



Localisation de la connexion canal / ruisseau

Éléments de contexte

Dans le cadre du Contrat de rivière Vallée du Doubs & territoires associés, le Bié de Colombier-Fontaine a bénéficié d'une étude écologique réalisée par la Fédération de pêche du Doubs (caractérisation de l'état des peuplements piscicoles et de macrofaune benthique, recherche des causes de dégradation, proposition d'actions). Le ruisseau a bénéficié de premiers travaux de restauration morphologiques en 2018, sur un tronçon de 300 m situé dans la traversée du village (mise en place de banquettes végétalisées et épis pour resserrer et diversifier les écoulements, blocs et caches piscicoles...).

Dans le cadre du programme d'actions 2019-2021 du Contrat, il est prévu de réfléchir à la faisabilité de la mise en œuvre d'un projet de restauration sur tout ou partie du reste du ruisseau, à l'aval du village, sur le tronçon où il longe la voie ferrée.

Outre l'aspect morphologique (mauvaise qualité des habitats sur une bonne partie du linéaire du cours d'eau), l'étude de la Fédération de pêche a mis en avant l'impact fort d'une arrivée d'eau en provenance du canal sur les peuplements piscicoles. On se trouve ici sur un cours d'eau karstique normalement caractérisé par des eaux fraîches (résurgence située à l'amont immédiat du village). L'arrivée d'eau nettement plus chaude en provenance du canal a un fort impact sur la thermie du ruisseau et sur ses peuplements piscicoles. On ne retrouve par exemple plus de truites à l'aval de cette connexion.

Au niveau de cette connexion, le niveau d'eau du ruisseau est maintenu par un petit seuil (60-80 cm de haut), dont la suppression pourrait être envisagée par PMA à l'échéance 2020-2021 dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Informations complémentaires apportées en séance

Une étude de la connaissance et de l'amélioration du fonctionnement du canal du Rhône au Rhin, réalisée par le bureau d'études SAFEGE pour le compte de VNF, mentionne cette connexion. Il semble qu'en conditions de crue, ce soit le ruisseau qui apporte de l'eau au canal, et que cette arrivée d'eau non négligeable dans le canal nécessite la manœuvre d'un ouvrage de décharge situé un peu à l'aval. Ces informations ont été confirmées par le personnel local de VNF, qui a indiqué que cela se produisait quelques jours dans l'année.

En revanche, en conditions de débits moyens et d'étiage, un apport d'eau important émanant du canal arrive dans le ruisseau en amont immédiat du petit seuil.



Vue du ruisseau et de l'arrivée d'eau en provenance du canal

Plusieurs solutions sont imaginables pour boucher cette connexion (mise en place d'un système de vannage en bois, aménagement gonflable, palplanches...), et plusieurs implantations.

Un financement de l'Agence de l'eau pourrait être envisagé dans le cadre du Contrat de rivière Vallée du Doubs, au vu de l'impact avéré de l'arrivée d'eau sur la thermie du ruisseau, et de la perspective d'inclure une telle action, à termes, dans le cadre d'un projet plus global de restauration du ruisseau.

Une des questions qui se pose est celle du risque potentiel d'augmentation du risque d'inondations en bordure du ruisseau à l'aval (secteur proche de Saint-Maurice Colombier) du fait de la suppression de la possibilité d'évacuation d'une partie des eaux dans le canal en conditions de crue. Ce risque semble modéré, mais à préciser.

La possibilité de réaliser une étude hydraulique est envisagée, mais semble ici complexe et coûteuse à mettre en œuvre au vu de la configuration des lieux (apports multiples et fuites dans le canal notamment). Une telle analyse, qui devrait être pointue pour disposer de résultats fiables, semble disproportionnée au vu des enjeux et de la problématique à l'ordre du jour de la séance. Une telle étude devrait en revanche être prévue si un projet plus vaste de restauration du ruisseau venait à voir le jour.

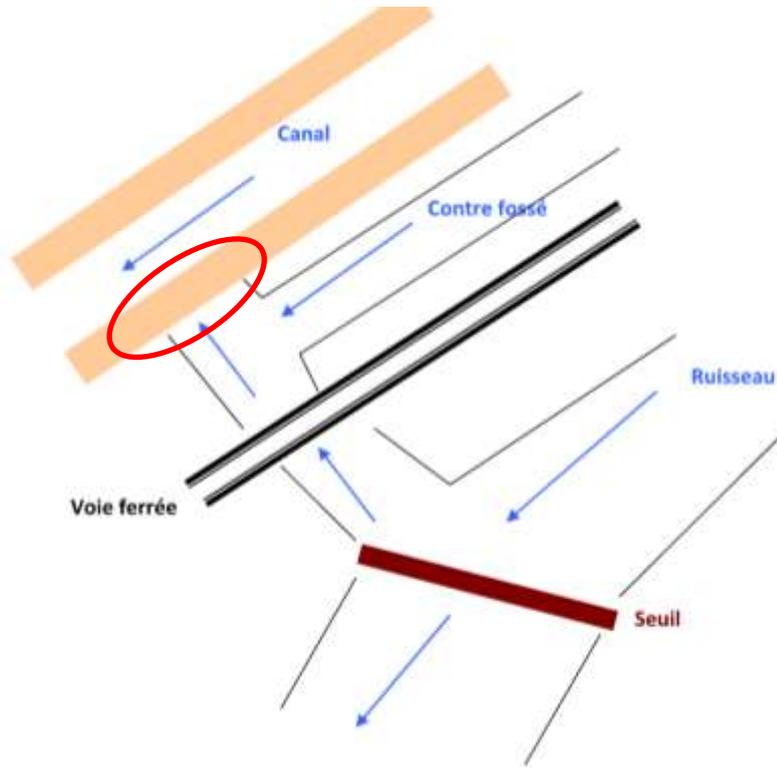
Conclusions et suites à donner

Une visite de terrain permet de mieux appréhender la configuration des lieux. A l'issue cette visite de terrain et de la réunion, il apparaît que :

- La suppression du petit seuil sur le ruisseau semble réellement pertinente, en termes de restauration de la continuité écologique et de la morphologie du cours d'eau (retenue actuelle très envasée impactante). Cette suppression n'impliquera aucune réduction du débit du cours d'eau plus à l'amont, mais un cours d'eau plus courant, plus naturel et moins envasé.
- Si le seuil est supprimé, et que la lame d'eau est baissée de 60 à 80 cm au droit de la connexion actuelle ruisseau / canal, l'évacuation des eaux du ruisseau vers le canal en conditions de crue

ne pourra se réaliser. Le risque d'augmenter les débordements en aval semble réellement faible. On se trouve qui plus est en contexte de pâtures.

- Pour VNF, si des travaux visant à supprimer la connexion canal / ruisseau devaient être envisagés, ils seraient à effectuer au niveau de la sortie de l'ouvrage en berge même du canal (tel qu'illustré ci-dessous), et non au niveau du débouché dans le ruisseau ou entre la véloroute et la voie ferrée.



Configuration de l'ouvrage (circulation de l'eau qui apparaît : en conditions de crue) et implantation pressentie des aménagements à réaliser

- Techniquement, plusieurs options peuvent être envisagées :
 - o Option temporaire ou pour test : mise en place d'une bâche étanche fixée par des blocs rocheux en bordure de la véloroute (autorisation du Conseil Départemental à prévoir) ou de matériaux argileux pour boucher la berge du canal ;
 - o Option définitive : mise en place de palplanche pour boucher cette même berge.
- VNF se charge d'évaluer la faisabilité de ces options via ses agents techniques, et d'en donner un coût estimatif, qui pourra servir de base aux discussions en vue d'établir un plan de financement (contributions possibles de l'Agence de l'eau, et du monde de la pêche).
- Quelle que soit l'option retenue, il sera nécessaire de baisser d'environ 1,40 m le niveau d'eau du canal afin de confirmer la technique d'aménagement et de réaliser les travaux. Cela ne pourra donc se faire qu'en période de chômage (généralement début d'hiver).